



★ ★ ★ ★  
HOTEL SÃO BENTO & SPA

---

# DESSERTS

---





## DESSERTS



### Sucreries traditionnelles de São Bento

Bonbon traditionnel fourré au chila. Servi avec une boule de glace.

5,00€



### Pudim Abade de Priscos

Une sucrerie typique de la région de Braga. Il est composé d'œufs, d'une grande quantité de sucre, de lard, de vin de Porto, de zestes de citron et de bâtons de cannelle.

4,50€



### Tentation chocolatée

4,50€



### Cheesecake aux fruits rouges

4,50€



### Gâteau aux biscuits

4,50€



### Salade de fruits

3,50€



## DESSERTS



**Mousse au chocolat (maison)**

4,50€



**Puding aux œufs (fait maison)**

4,50€



**Crème Brûlée**

4,50€



**Fruit (1 pièce)**

Au choix (ananas, mangue, melon, cerises et fraises - en saison).

4,00€



**Roméo et Juliette**  
(Fromage et marmelade)

4,00€



## DESSERTS



**Tarta Whisky**

5,00€



**Tarte de Nata**

4,50€



**Magnum Bomboneira**

4,00€



**Viennetta Baunilha**

4,00€



## KIDS



**Patrulha Pata**

Crème glacée à la vanille et au chocolat 70ml  
Offre de coupe

4,50€



**Haribo**

Glace à la vanille avec sirop de fraise  
Gummies en offre

3,50€





## INFORMATION

Cher client, si vous êtes allergique à l'un des composants de la liste ci-dessous, veuillez consulter l'employé de l'établissement avant de commander l'un de nos produits. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander la consultation de la fiche technique de tous les plats existants.

### **Substances ou produits provoquant des allergies ou des intolérances :**

1. Céréales contenant du gluten ;
2. Crustacés et produits à base de crustacés ;
3. Oeufs et ovoproduits ;
4. Poissons et produits de la pêche ;
5. Arachides et produits à base d'arachides ;
6. Soja et produits à base de soja ;
7. Lait et produits à base de lait (y compris lactose);
8. Noix;
9. Céleri et produits à base de céleri ;
10. Moutarde et produits à base de moutarde ;
11. Graines de sésame et produits dérivés ; de graines de sésame;
12. Anhydride sulfureux et sulfites ;
13. Lupin et produits de lupin ;
14. Mollusques et crustacés

**(Règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen du 25 octobre 2011)**

Aucun plat, nourriture ou boisson, y compris le « couvert », ne pourra être facturé s'il n'est pas demandé par le client ou par ce dernier. Tous les prix mentionnés incluent la TVA au taux légal en vigueur